



Monsieur Sébastien Lecornu

Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Pantin, le 19 février 2026

Objet : Sollicitation de l'UNEA – Demande de rendez-vous visant à clarifier les arbitrages budgétaires relatifs aux crédits alloués aux Entreprises Adaptées

Monsieur le Premier ministre,

En ma qualité de présidente de l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA), je souhaite appeler votre attention sur les arbitrages budgétaires en cours concernant les crédits alloués aux Entreprises Adaptées pour 2026.

Ces arbitrages concernent directement 48 000 salariés en situation de handicap aujourd'hui en emploi dans les Entreprises Adaptées. Ils engagent également la crédibilité des engagements pris devant le Parlement.

La revalorisation de 22,3 millions d'euros adoptée par le Sénat et en commission des finances de l'Assemblée nationale traduisait une volonté transpartisane de maintenir un budget constant en 2026 par rapport à 2025. À ce jour, aucun engagement n'a été confirmé quant à la reconstitution effective de ces crédits dans le projet de budget pour 2026.

Les aides versées aux Entreprises Adaptées ne sont pas une subvention économique classique. Elles relèvent de la mise en œuvre du droit à compensation du handicap. Elles permettent un emploi durable à des salariés reconnus travailleurs handicapés. Elles constituent un outil de la politique de l'emploi.

En 2025, les crédits sont consommés à 99 %. Il n'existe aucune sous-consommation. Aucune marge d'ajustement. Les crédits correspondent à des besoins réels et identifiés. Toute réduction se traduirait mécaniquement par des suppressions d'emplois de personnes en situation de handicap.

Les conséquences seraient immédiates : gel des recrutements, non-remplacement des départs, suspension de projets contractualisés avec l'État. 38 % des Entreprises Adaptées identifient un risque sur leur pérennité à moyen terme. Près de 3 000 emplois seraient directement supprimés.

Le modèle est pourtant économiquement soutenable. Les travaux actualisés en 2025 par RYDGE Conseil montrent qu'un salarié recruté en Entreprise Adaptée génère en moyenne un gain social net de 13 800 euros par an pour les finances publiques. Le retour sur investissement pour la puissance publique est atteint en dessous de la rémunération

moyenne observée. Les Entreprises Adaptées créent ainsi davantage de valeur qu'elles ne mobilisent de financements publics.

Elles recrutent des personnes durablement éloignées de l'emploi, souvent confrontées à des discriminations ou à des ruptures pour inaptitude. Elles constituent également une voie professionnelle pour des travailleurs orientés en ESAT et participent à la réussite de leur transformation.

Nous sommes prêts à poursuivre un dialogue exigeant sur la performance et l'évaluation. Mais cette exigence suppose un cadre budgétaire stabilisé. La performance ne peut être évaluée dans un contexte de contraction préalable des moyens.

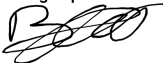
La sécurisation des crédits 2026 constitue une condition indispensable à la stabilité du dispositif et à la cohérence de la politique publique de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Nous souhaiterions pouvoir vous présenter directement les éléments objectivés qui fondent cette analyse et contribuer ainsi à éclairer votre décision.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'expression de notre haute considération.

Pamela BRYANT

Présidente de l'UNEA

Signé par :

7DBA5BD3CCC64FB...